

09 jan 2026 -12:55

Conseil des ministres du 9 janvier 2026

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 9 janvier 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

09 jan 2026 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 9 janvier 2026](#)

Partenariat en vue de la création d'un Joint Electromagnetic Warfare Support Center

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la signature d'un *Memorandum Of Understanding* (MOU) avec le Royaume-Uni pour la création du *Joint Electromagnetic Warfare Support Center* (JEWSC) belge et sa mise en service.

Le MOU vise à moderniser l'actuel *Electromagnetic Warfare Center* (EWC), afin qu'il puisse être utilisé conjointement pour tous les systèmes d'armes existants, nouveaux et futurs, de la Défense.

Il s'agit d'un partenariat durable avec le Royaume-Uni destiné à soutenir la capacité de déploiement, la résilience et le soutien à cette capacité opérationnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

Kaatje Natens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

09 jan 2026 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 9 janvier 2026](#)

Partenariat en matière de certification et d'évaluation des produits cryptographiques

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la signature d'un partenariat avec l'Agence spatiale européenne (*European Space Agency, ESA*) pour le développement des capacités dans le domaine de la certification et de l'évaluation des produits cryptographiques.

L'Agreement for ESA's assistance to the Kingdom of Belgium concerning cryptographic certification, evaluation and research of product (CyCro) délimite le cadre formel des coopérations futures avec l'ESA en matière de cryptographie et offre plusieurs avantages non négligeables, notamment grâce à l'expertise technique et opérationnelle, au cadre juridique solide et à la neutralité de l'agence spatiale.

Pour l'heure, la Défense est en effet tributaire de la certification étrangère, ce qui comporte des risques stratégiques comme la manipulation et l'infiltration. La création d'une autorité nationale souveraine de certification avec le soutien de l'ESA confère à la Belgique le contrôle nécessaire sur la sécurité cryptographique, supprime la dépendance aux solutions étrangères et assure la conformité aux exigences nationales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

| | |
|--|---|
| Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur Rue Lambermont 8 1000 Bruxelles Belgique https://francken.belgium.be kabinet.francken@mil.be | Jan Van Camp Porte-parole +32 470 59 84 43 jan.vancamp@mil.be |
| | Kaatje Natens Porte-parole +32 473 80 07 33 kaatje.natens@mil.be |

09 jan 2026 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 9 janvier 2026](#)

Modification de diverses dispositions relatives au budget mobilité

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à mettre en œuvre la première phase de la réforme projetée du budget mobilité inscrite dans l'accord de coalition fédérale 2025-2029, à savoir « *Le budget mobilité sera systématiquement proposé par les employeurs aux employés comme possibilité lorsque ceux-ci ont droit à une voiture de société* ».

Désormais, tout employeur mettant une ou plusieurs voitures de société à disposition d'un ou plusieurs travailleurs durant une période de plus de 36 mois, de manière interrompue ou non, sera tenu de proposer un budget mobilité à ses employés.

Néanmoins, l'employeur peut attendre l'expiration du contrat de location, de leasing ou de toute autre convention d'utilisation du véhicule de société effectivement mis à disposition du travailleur, avant de lui permettre de l'échanger contre le budget mobilité.

Les employeurs suivants ne sont toutefois pas tenus de proposer un budget mobilité en échange de la voiture de société :

- l'employeur qui recourt à une procédure d'information et de consultation en matière de licenciement collectif avec fermeture d'entreprise
- l'employeur qui est une entreprise en difficulté
- l'employeur qui occupe au cours de l'année civil en moyenne moins de 15 travailleurs au cours de la période de référence
- l'employeur qui occupe au cours de l'année civil en moyenne moins de 50 travailleurs au cours de la période de référence jusqu'au 31 décembre 2027

Par ailleurs, est prévue la possibilité pour l'employeur d'obliger certains travailleurs à opter de toute façon pour le pilier 1 (= voiture zéro émission), selon des critères liés à la nature de la fonction et aux intérêts légitimes de l'entreprise. Ces critères ne peuvent pas être discriminatoires et doivent respecter le principe de proportionnalité.

La date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2027.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, au Conseil central de l'économie et au Conseil national du travail.

Avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives au budget mobilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenget
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenget@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://crucke.belgium.be>

info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle

Porte-parole (FR)

+32 477 78 29 62

Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Joy De Klerck

Porte-parole (NL)

+32 479 85 78 43

joy.deklerck@crucke.fed.be

09 jan 2026 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 9 janvier 2026](#)

Exigences européennes en matière de rapportage : projet de plan budgétaire 2026

Sur proposition du ministre du Budget [Vincent Van Peteghem](#) et du ministre des Finances [Jan Jambon](#), le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet de plan budgétaire belge 2026, qui s'inscrit dans le cadre des exigences européennes en matière de rapportage.

Chaque année, les pays de l'UE dont la monnaie est l'euro soumettent leurs projets de plans budgétaires à la Commission européenne. La Commission évalue ces projets afin de s'assurer que les politiques économiques de ces pays soient coordonnées et que tous les pays respectent les règles de l'UE en matière de gouvernance économique.

Le *Draft Budgetary Plan* fournit des explications sur la politique budgétaire pour 2026 et sur les mesures prises par les différents sous-secteurs des autorités publiques. Il contient également l'état d'avancement des dépenses et une mise à jour de la situation macroéconomique.

Enfin, il examine l'état d'avancement des réformes incluses dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme et apporte une réponse aux recommandations par pays formulées par la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be